



Plateforme des ONG suisses pour les droits humains
humanrights.ch

5e conférence annuelle de Plateforme des ONG suisses pour les droits humains 2018

Dérive sécuritaire: quand la prévention devient-elle une menace pour les droits humains ?

Mardi, 4 septembre 2018, 10h15 à 16h30

Université de Berne, UniS, Schanzeneckstrasse 1, 3012 Berne (c'est [ici](#))
Salle A -122

La «[Plateforme des ONG suisses pour les droits humains](#)» réunit plus de 80 organisations non gouvernementales (ONG) de Suisse romande et de Suisse alémanique. Ces ONG œuvrent dans différents domaines des droits humains, couvrant ainsi un large panel. Toutes, elles s'engagent pour le respect des droits humains en Suisse et/ou à l'étranger. Elle est coordonnée par humanrights.ch.

Dérive sécuritaire:

Quand la prévention devient-elle une menace pour les droits humains ?

La sûreté, la sécurité juridique et la sécurité sociale sont des éléments essentiels des droits humains et autant d'obligations qui incombent aux Etats. Ils ne devraient cependant pas évincer les autres composantes des droits de l'homme. C'est pourtant ce qui arrive lorsque l'on donne à la sécurité une importance disproportionnée.

Afin de «produire» de la sécurité, l'on cherche à éviter tout danger et risque possibles. Mais ces tentatives de prévention peuvent elles-mêmes devenir un danger pour les droits humains des personnes qu'elles touchent. Le droit à la sécurité bascule alors vers la dérive sécuritaire et ceci bien souvent sous l'impulsion des politiques populistes. Une dérive sécuritaire aveugle, sans considération aucune pour les dommages collatéraux qu'elle engendre : discrimination, stigmatisation, musellement de la liberté d'expression, de la liberté de religion et d'autres droits humains, trop nombreux pour tous les citer ici. C'est ce qui se passe lorsque l'Etat se presse de poser sur des êtres humains l'étiquette de «personnes potentiellement dangereuses», afin de mieux les neutraliser...préventivement. Le reproche concret adressé à ces personnes «à risque» est qu'elles pourraient, à un moment ou à un autre, commettre un acte de violence ou d'autres infractions à la loi.

C'est ainsi que fonctionne la prévention : se baser sur le caractère présumé d'une personne ou d'un groupe – les musulman-e-s par exemple – plutôt que sur des faits et des actes avérés. L'objectif n'est plus alors le respect des droits fondamentaux de toutes et tous et l'interdiction de discriminer les minorités, mais bien la sécurité de la majorité. C'est du moins ce que cette dernière croit et espère. Car si l'on se rappelle que la sécurité absolue est l'apanage des totalitarismes, il faut bien oser cette question : à qui profite la sécurité ? La prévention, quant à elle, se caractérise sans surprise par la violence et l'absence de limite.

Les ressources sont englouties dans une logique de prévention en expansion servant la répression policière et une sécurité toute militaire au lieu d'être investies dans l'aspect social de la sécurité et l'inclusion des minorités. Un constat global qui vaut aussi pour la Suisse, avec ses mesures de lutte contre le terrorisme et ses pratiques en matière de détention. On en vient à détruire petit à petit ce que l'on prétend pourtant protéger : la liberté – y compris vis-à-vis de la peur – et la sûreté.

Lors de cette conférence, l'on explorera, grâce à différent-e-s intervenant-e-s et discussions, l'ambiguïté liée à la recherche absolue de sécurité et le moment où celle-ci fait basculer les droits humains dans différents contextes. La conférence sera également l'occasion d'échanger sur les expériences de chacune et chacun et de réfléchir à une stratégie des organisations non gouvernementales en cette matière.

Programme

9.45 Arrivée, café

10.15 Message de bienvenue et d'introduction à la conférence annuelle

Matthias Hui (modérateur), humanrights.ch

10.30 Des pronostics de dangerosité comme nouvelle forme de stigmatisation – recensement

Alex Sutter, humanrights.ch – intervention en allemand

11.00 L'État de droit sous stress chronique et son remède de merveille : l'algorithme

Nadja Capus, Professeure de droit pénal et de procédure pénale, Université de Neuchâtel

11.30 «Personnes potentiellement dangereuses»: à la croisée de la coercition étatique, de la sécurité publique et de la liberté individuelle

Joël Müller, Institut de droit public, Université de Berne – intervention en allemand

Discussion

12.30 Repas de midi

13.45 Ateliers: Quand la prévention bascule-t-elle dans la discrimination et la stigmatisation? De quels moyens disposent les organisations de défense des droits humains pour s'opposer à cette logique sécuritaire ?

1) Lutte contre le terrorisme / Surveillance

Patrick Walder, Amnesty International, et Alex Sutter, humanrights.ch

2) Privation de liberté / exécution des mesures

David Mühlemann, humanrights.ch (Centre de conseil juridique pour les personnes en détention) et Martin Drück (Avocat)

3) La notion de «menace» en droits des migrations, de l'intégration et civil

Karen Grossmann, EPER

4) Santé: droit, prévention, inégalités

Martin Leschhorn Strebel, Réseau Medicus Mundi Suisse, et Simone Suter, HEP Berne

5) Politique étrangère et prévention de l'extrémisme violent

Matthias Hui (humanrights.ch) et Annemarie Sancar, WIDE

6) Les algorithmes menacent-ils les droits humains ?

Romy Daedelow (Faculté de droit, Université de Bâle)

15.00 Pause

15.15 Table ronde: Renforcer les droits humains face à la logique sécuritaire

Moyens d'action pour les organisations de défense des droits humains, pour la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et pour les politiques.

16.15 Conclusion

Alex Sutter, humanrights.ch

16.30 Fin

Public cible

La conférence s'adresse aux collaboratrices et collaborateurs des organisations membres de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains ainsi qu'à certain-e-s spécialistes invité-e-s du monde académique, juridique et politique et de la société civile.

Langues

Français et allemand (*pas de traduction simultanée*).

Les ateliers sont menés dans les deux langues. Chacun-e parle dans sa langue.

Contribution aux frais

(Café, repas de midi et documentation incl.)

- **Fr. 50.-** par personne pour les collaboratrices-teurs des ONG membres de la Plateforme des ONG
- **Fr. 80.-** pour les autres participant-e-s

Veuillez verser le montant correspondant sur le compte suivant:

humanrights.ch, 3012 Bern, CCP 34-59540-2

A mentionner: Conférence annuelle Plateforme des ONG 2018

Si nécessaire, un bulletin de versement vous sera envoyé (à mentionner lors de l'inscription).

Coordination

Matthias Hui, humanrights.ch, coordinateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Administration: Valentina Stefanović, humanrights.ch

Préparation de la conférence

Karen Grossmann, EPER

Matthias Hui, humanrights.ch

Alex Sutter, humanrights.ch

Patrick Walder, Amnesty International